

Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 13 mai 2014

Etaient présents : Mmes Mrs MAUFROY-GARNIER-ESTEVE-ZANOTTO-FROMONOT-PAPA-CHASTENET-CHARDON-DE CUYPER-CHERRIER-VERHOEVEN-DIVOUX-LIABEU-F-SEBIRE-MUTTRA

Absent Excusé : /

Absent non Excusé : M. SAPOLIN

Secrétaire : S. LIABEU-F

20 H 30 : Début de la séance

M. CHERRIER et DE CUYPER n'auraient pas reçu le CR du 11/04/2014 envoyé par mail le 23/04/14. A vérifier.

Donc approbation, à la majorité, de ce compte-rendu.

Egalement M. SEBIRE-MUTTRA n'aurait pas reçu le calendrier des réunions de conseil envoyé par mail le 23/04/14. A vérifier.

1° INDEMNITES ELUS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux 4 adjoints.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité, (Pour 11 – Contre 2 – Abstention 1)

Art. 1^{er} – Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter du 04/04/2014, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les art. L. 2123-23, L.2123-24 du CGCT diminué de 5%, soit:

Maire : 29.45% (31%- 5%) – TB = 1.119.53 € mensuel

Adjoints : 7.84% (8.25%-5%) – TB = 298.04 € mensuel

Art 2 – Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

(Valeur mensuelle de l'indice brut 1015 inchangée depuis le 1^{er} juillet 2010 : 3.801.46 €)

2° INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le maire informe le conseil que l'article L 2343-1 du Code général des collectivités territoriales précise le rôle que doit remplir le receveur percepteur au niveau de la comptabilité communale.

Certaines prestations sont facultatives et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

L'indemnité au titre de l'année 2013 pour la commune de Pontigny est de 404,37 € brut.

Pour 9 – Contre 3 – Abstention 2

3° REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- ANNEE 2014

Le maire informe le conseil municipal que la RODP (redevance d'occupation du domaine public) pour l'année 2014 et pour les communes de – de 2.000 habitants :

- * des lignes BT est de 194.74 € arrondi à 195,00 €
- * les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz est de 235,79 €
- * les installations France Télécom est de 876 ,94 €

Le conseil, à l'unanimité charge M. le Maire de faire établir les titres de recettes correspondants.

4° ACHAT DE TERRAIN « L'ENCLOS »

Le Maire informe le conseil municipal du projet d'achat par le conseil précédent des terrains appartenant à la succession de Mme TRISCOS. Les parcelles cadastrées section AE n° 9 et AE n°10 pourront ainsi permettre la réalisation d'une voie d'accès entre la zone dite de « l'enclos et la rue du Château Gaillard.

Depuis la délibération du 08/10/2013, les parcelles sont désormais cadastrées précisément comme suit :

- Section AE N° 333, pour une contenance de 15a80ca
- Section AE N° 336, pour une contenance de 32a27ca
- Section AE N° 337, pour une contenance de 1a15ca

Le prix d'achat proposé était de 3.08€ le m² soit un prix total de 15.163,00 € pour une surface totale de 49a22ca.

Les crédits sont prévus au budget 2014.

Le conseil est d'accord, à l'unanimité.

M. SEBIRE-MUTTRA a rencontré un lotisseur d'Appoigny qui est intéressé pour un éventuel projet sur notre commune. A suivre.

5° DON AU CCAS

Le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour accepter un don de 70 € sur le budget du CCAS.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

6° PERSONNEL COMMUNAL

A ce jour, deux employés municipaux sont en arrêt de travail. Le maire propose de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités à savoir entretien des espaces verts, fleurissement de la commune et aide pour les festivités exceptionnelles qui doivent se dérouler durant l'été 2014

Il a rencontré M. Gérald GILLON, demandeur d'emploi, qui est d'accord pour occuper ce poste.

Un contrat de travail sera signé entre la mairie et l'agent.

Après débat : Pour 13 – Contre 0 – Abstention 1

Le maire a aussi rencontré les responsables de l'association « Graine de solidarité » qui peuvent nous mettre à disposition, ponctuellement, du personnel.

7° PROTOCOLE D'ECHANGE STANDARD PES V2

Le maire informe le conseil municipal que qu'à compter du 01/01/2015, il y a obligation de dématérialisation des flux comptables.

Un seul protocole d'échange avec la trésorerie sera supporté : le PES V2.

Actuellement, nous sommes équipés par l'application Phase Web Finances. Après vérification, cette application a été homologuée PES V2 Guichet Xml par la DGFIP Mission déploiement de la dématérialisation.

Cette homologation nous permet donc, après validation de notre candidature par la DRFIP de

dématérialiser tous les flux dépenses et recettes avec pièces justificatives.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité,

- s'engage dans le projet du passage au PES V2 et de la dématérialisation
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document y afférent.

8° DIVERS

- info sur le budget – M14 – (voir document remis à chacun).
- Compte-rendu de la commission « travaux » : état des lieux et diagnostic des rues et trottoirs. L'objectif est de prioriser les urgences. Prochaine réunion le 17/05/2014 à 9h00 à la mairie suite à l'annulation de la 1^{ère} date.
- Résumé par M. ESTEVE sur les différents réseaux existants (voir document remis à chacun).
- Parking place de la mairie : beaucoup de discussion et mécontentement de la part des administrés et riverains. Ce dossier est à revoir et terminer rapidement en commission.
- Véhicule communal : Le camion est vétuste et coûte de plus en plus cher tous les ans. Une somme de 20.000€ a été budgétisée en 2014. Une location leasing serait la meilleure solution. Deux offres à étudier seront demandées dans les prochains jours.
- Information par le maire de sa rencontre avec les gendarmes : L'adjudant de Ligny le Chatel est M. GOURDET et le référent pour notre commune est M. MIENVILLE. Voir à faire une demande de radar automatique pour assurer la sécurité des usagers de la Nationale.
- Mme ZANOTTO a inscrit la commune au concours de fleurissement départemental.
- M. SEBIRE-MUTTRA fait une remarque sur le bulletin municipal : il propose qu'il soit dit ce qui va se passer dans la commune et pas toujours ce qui s'est passé.
- Point sur les festivités de Pontigny 2014 : Des officiels seront présents. La mairie offre le vin d'honneur le 8 juin. A cette occasion la présence d'au moins 6 conseillers est indispensable à partir de 15h00.

Une réunion d'information organisée par l'association pour tous les administrés s'est déroulée au Mille Club le 5 mai dernier ; peu de conseillers présents.

Le stand « mémoire de Pontigny » recherche des anciennes photos de 1950 à nos jours.

Une médaille commémorative financée par M. PLOUX est mise en vente à 4€.

- 8 mai : remarque de M. le maire = peu de conseillers présents.
- Présentation du conseil municipal par un trombinoscope : il sera distribué à toute la population.
- Syndicat du bassin Serein : Modification des membres : M. CANCIANI, titulaire et M. GARNIER, suppléant.
- Prochaine réunion de conseil, mardi 10 juin.
- Demander à la Région de faire réparer le mur et portail de la maison Paul Desjardins rapidement.
- Dégradations du pont du Poncelot : le syndicat du bassin Serein devrait prendre ce dossier en charge.

23 H 45 : La séance est levée.